

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 AVRIL 2021 A 18H A BERRIEN Salle Asphodèle**

Étaient présents (27)

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H, Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Marc QUEMENER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Gérard RANNOU

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Jean-Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : André PAUL, Georges MORVAN

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Jacques THEPAUT, Annie SALMAS à Gérard RANNOU, Éric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Jean LE GAC à Georges MORVAN

Secrétaire de séance : Barbara PERRON

Ordre du jour :

- Comptes de gestion 2020
- Comptes administratifs 2020
- Affectation des résultats 2020
- Vote des taux de fiscalité 2021
- Budgets primitifs 2021
- Dossier Pass Commerce et Artisanat
- Demande fonds de concours des communes
- Dispositif Pass Asso
- Subvention ADESK années 2020 et 2021
- Point d'information sur la gouvernance de Monts d'Arrée Communauté suite aux élections municipales à Huelgoat
- Admission non-valeur créances budget déchets ménagers
- Questions diverses

La séance débute à 18h

Le conseil communautaire est réuni à la salle Asphodèle à Berrien en raison des règles sanitaires.

Hubert LE LANN, en tant que maire de Berrien, souhaite la bienvenue aux élus présents.

Monsieur le Président, constate le quorum et propose à Sylvie ALLAIN de présenter les comptes de gestion de l'année 2020.

Comptes de gestion 2020

Sylvie ALLAIN, contrôleur à la trésorerie de Carhaix, présente les soldes des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 réalisées par le trésorier de l'année passée, ils sont conformes aux comptes administratifs (principal et annexes) de la collectivité.

Le président propose à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion du trésorier, budget principal et budgets annexes, pour l'année 2020.

Les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Comptes administratifs 2020

Après présentation des soldes des dépenses et recettes en investissement et en fonctionnement de l'ensemble des budgets (principal et annexes), M. Éric PRIGENT, premier vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

M. Jean-François DUMONTEIL, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Éric PRIGENT, vice-président pour le vote du compte administratif,

Le conseil communautaire, vote les comptes administratifs de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes

Budget principal CC MAC :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	741 061,28 €	932 860,20 €	3 949 435,21 €
RECETTES	492 193,46 €	788 285,94 €	3 611 899,97 €
RESULTAT	-248 867,82 €	- 144 574,26 €	337 535,24 €

Budget annexe services communs voirie :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	166 915,44 €	20 000,00 €	275 065,88 €
RECETTES	147 380,72 €	85 000,00 €	252 408,92 €
RESULTAT	-19 534,72 €	65 000,00 €	- 22 656,96 €

Budget annexe déchets ménagers :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	54 119,00 €	30 000,00 €	932 928,27 €
RECETTES	67 194,85 €		842 096,45 €
RESULTAT	13 075,85 €	- 30 000,00 €	- 90 831,82 €

Budget annexe chalets gîte d'étape :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	25 823,70 €	3 000,00 €	52 023,35 €
RECETTES	39 585,75 €		53 467,39 €
RESULTAT	13 762,05 €	- 3 000,00 €	1 444,04 €

Budget annexe atelier Goavec Pitrey :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	5 442,82 €		58,51 €
RECETTES	6 165,28€		2 768,21 €
RESULTAT	722,46 €		2 709,70 €

Budget annexe tourisme :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	0 €	4 000,00 €	128 701,76 €
RECETTES	0 €		139 833,22 €
RESULTAT	0 €	- 4 000,00 €	11 131,46 €

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats 2020

Budget principal

Résultat de fonctionnement N-1	▪
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 337 535,24
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 559 872,25
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 897 407,49
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 23 835,17
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 144 574,26
	Besoin de financement = F = D + E
DEFICIT REPORTE D 002	- 120 739,09

Budget annexe services communs voirie

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 22 656,96
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 12 363,51
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 31 180,20
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	+ 65 000,00
Besoin de financement = F = D + E	0
DEFICIT REPORTE D 002	10 293,45

Budget annexe déchets ménagers

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 90 831,82
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 150 104,04
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 59 272,22
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 28 329,52
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 30 000,00
Besoin de financement = F = D + E	- 1 670,48
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget annexe chalets gîte d'étape

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 444,04
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 357,70
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 4 801,74
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 80,11
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 3 000,00
Besoin de financement = F = D + E	- 3 080,11
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget annexe Goavec Pitrey

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 2 709,70
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 2 736,98
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 5 446,68
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 5 442,82
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0
Besoin de financement = F = D + E	- 5 442,82
DEFICIT REPORTE D 002	

Budget annexe tourisme

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 11 131,46
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 196,79
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 10 934,67
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou-) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 2 089,91
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- 4 000,00
Besoin de financement = F = D + E	- 1 910,09
DEFICIT REPORTE D 002	

Adopté à l'unanimité

Vote des taux de fiscalité 2021

Vu le projet de budget pour l'année 2021,
Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021,
Il est proposé que les taux de taxes directes locales pour l'année 2021 soit :

Taux CFE : **21,67 %**

Taux T.F.N.B. : **2,23 %**

Taux T.F.B. : **1 %**

Adopté à l'unanimité

Budgets primitifs 2021

Les projets de budgets primitifs de l'exercice 2021 sont présentés par le Président.
Le conseil communautaire, est appelé à voter les budgets primitifs ci-après

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Les budgets sont équilibrés en recettes et dépenses aux montants de

Budget principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	4 548 225,50 €	2 011 264,14 €
RECETTES	4 548 225,50 €	2 011 264,14 €

Budget annexe services communs voirie :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	280 000,00 €	152 657,14 €
RECETTES	280 000,00 €	152 657,14 €

Budget annexe déchets ménagers :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	909 101,74 €	131 795,67 €
RECETTES	909 101,74 €	131 795,67 €

Budget annexe chalets et gîte d'étape :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	59 862,86 €	29 350,55 €
RECETTES	59 862,86 €	29 350,55 €

Budget annexe atelier Goavec Pitrey :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0 €	5 442,82 €
RECETTES	0 €	5 442,82 €

Budget annexe tourisme :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	142 024,58 €	6 075,00 €
RECETTES	142 024,58 €	6 075,00 €

Adopté à l'unanimité

Le budget annexe Services communs Voirie aura un montant important d'amortissements à prévoir, des immobilisations corporelles pour une valeur initiale de plus 434.000 € restent à amortir. Ces opérations seront à étudier prochainement.

Dossiers Pass Commerce et Artisanat

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	SCI O' Temps Libre/EI Sébastien FLEURY
Forme juridique	EI
Adresse	Hent Menez Are 29690 La Feuillée
Activité	Bar, petite restauration
Effectif	0,5 ETP
Projet	Installation d'une porte annexe
Montant investissement	3.236,89 € H.T.
Taux de subvention	30 % de 3.236,89 €
Subvention accordée	971,07 €

Le versement d'une aide à l'investissement de 971,07 € à l'entreprise de Monsieur Sébastien FLEURY à La Feuillée est adopté à l'unanimité.

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	LA FORGE DU CHÊNE
Forme juridique	EI
Adresse	Kerflaconnier 29690 Brennilis
Activité	Conception, réalisation d'objets métalliques
Effectif	0 ETP
Projet	Installation électrique et matériel professionnel
Montant investissement	23.176,66 € H.T.
Taux de subvention	30 % de 23.176,66 €
Subvention accordée	6.953 €

Le versement d'une aide à l'investissement de 6.953 € à l'entreprise de Monsieur Lorenz FONTAINE à Brennilis est adopté à l'unanimité.

Demande fonds de concours des communes

Pas de dossier de demande reçu

Dispositif Pass Asso

Présentation du dispositif :

Pour préserver la vitalité du tissu associatif breton, la Région Bretagne a initié la mise en place du dispositif PASS ASSO, il est en vigueur depuis le 01 janvier 2021.

Le PASS Asso est mis en place en partenariat avec les EPCI et vise à soutenir les associations particulièrement touchées par la crise de la COVID-19 au travers d'une aide conjointe Région-EPCI.

Le dispositif permet d'apporter une aide sous forme de subvention aux associations, financé à parts égales par l'EPCI et la Région avec un plafond de 1 € par habitant.

Ainsi pour Monts d'Arrée Communauté l'enveloppe globale serait d'environ 16.000 € pris en charge à 50% par la communauté de communes et 50% par la Région Bretagne.

Les associations bénéficiaires de l'aide sont retenues par la collectivité selon les critères qu'elle a fixés.

Proposition de critères :

La commission développement économique a travaillé sur la mise en place de critères et propose les critères suivants :

- Association loi 1901 créée avant le 01 janvier 2019
- Avoir son siège social sur l'une des communes du territoire
- Association ayant de 0 à 10 salariés ETP
- Être reconnu comme un contributeur actif de la vie associative locale, de la dynamique économique ou culturelle locale
- Démontrer avoir été empêchée de réaliser ses activités/événement/manifester etc... depuis le confinement
- Démontrer que l'association présente des difficultés financières du fait de la crise sanitaire
- Il sera tenu compte des aides financières exceptionnelles déjà obtenues dans le cadre de la crise sanitaire
- Être une association ne relevant pas du secteur de la formation initiale ou continue, de l'hébergement médico-social et santé, de l'action sociale sans hébergement

Toute association fragilisée par la crise sanitaire peut solliciter cette aide, sous conditions de critères.

Les dossiers de demande de subvention sont à réaliser avant le 30 septembre 2021. Un dossier demande d'aide sera à disposition des associations.

Les mairies seront sollicitées pour communiquer sur ce dispositif en complément de l'information qui paraîtra dans la presse locale.

L'attribution de l'aide n'est pas automatique. Chaque demande fera l'objet d'une instruction par les services de la communauté de communes. Un comité, associant élus de l'EPCI et l'élu régional référent territorial se réunira afin d'apprécier la nature des associations aidées et l'ampleur des difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Après cette présentation, le président propose de délibérer sur les critères présentés, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le versement de 1€ par habitant
- De valider les critères
- D'autoriser le président à signer les documents à intervenir

Subvention ADESK COB années 2020 et 2021

Le président présente une demande de subvention de l'association ADESK COB qui est le support du pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le Centre Ouest Bretagne.

Le soutien de l'association pour les années 2020 et 2021 fait l'objet d'une convention dont l'objet est présenté. Le projet de l'association est le développement économique qui fait partie des compétences de la collectivité. La subvention est respectivement de 820 € pour l'année 2020 et 817 € pour l'année 2021 soit un total de 1.637 €.

Au vu de l'intérêt de l'activité de l'association sur notre territoire le président propose la signature de la convention et le versement de la somme de 1.637 € à l'association ADESK COB.

Adopté à l'unanimité

Point d'information sur la gouvernance de Monts d'Arrée Communauté suite aux élections municipales à Huelgoat

Démission vice-présidence :

Le président informe de la réception du courrier envoyé en Préfecture par Jacques THEPAUT exprimant la demande de démission de son poste de vice-président à la communauté de communes suite à son élection en tant que maire à Huelgoat. Jacques THEPAUT reste membre de l'assemblée en tant que conseiller communautaire.

La démission est à valider par le préfet. Dès l'accord de démission obtenu, l'élection à la vice-présidence vacante pourra avoir lieu.

Modification commissions thématiques :

Par ailleurs, suite aux élections municipales à Huelgoat en mars 2021 et considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

Le conseil communautaire à l'unanimité de proclamer les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres des commissions

Commissions Thématiques	Tourisme, sentiers de randonnée, chalets, gîte d'étape, Destination touristique, régie office de tourisme	Déchets ménagers et voirie	Services à la population : petite enfance, enfance, jeunesse, espace de vie sociale, associations, maison France services, point cyber, maison médicale, mobilité	Développement économique, commerce et artisanat, agriculture, très haut débit	Eau potable, assainissement collectif et non collectif, Gemapi	Bâtiments administratifs et techniques, logements locatifs
Communes						
Bolazec	Antonita BUREL	Pascal KERHARO Coralie JEZEQUEL	Antonita BUREL	Audrey LE ROUX Coralie JEZEQUEL	François SUET Auguste TANGUY	Coralie JEZEQUEL
Berrien	Jeanne REID, Patrick ROUSVOAL Patricia LE BARS Alain LE BIHAN	Marcel COSQUER Paul QUEMENER Tristan CLOAREC Patricia LE BARS	Brigitte COURBEZ Barbara PERRON Jeanne REID Johanne RITZ	Nathalie LAVILLETTE Hubert LE LANN Bernadette LALLOUET	Marion DAVID Paul QUEMENER Marcel COSQUER	Marcel COSQUER Tristan CLOAREC Brigitte COURBEZ
Botmeur	Éric PRIGENT Jean-François CORROENNE	Éric PRIGENT Didier DANJOU	Annick BOUVET	Catherine LAMIDON Jean-Yves FAUJOUR	Éric PRIGENT Jean-Yves FAUJOUR	Jean-François CORROENNE
Brasparts	Roland LE MENECC	Philippe BOURVEN Roland LE MENECC	Anne ROLLAND Eloïse FOLL Josiane GUINVARC'H	Jean-Yves BROUSTAL	Philippe BOURVEN Roland LE MENECC	Yves LE MOAL
Brennilis	Dominique COADOUR, Sarah LEWENKRON Marie-Noëlle JAFFRE	Dominique COADOUR Alexis MANAC'H Marie-Noëlle JAFFRE	Sarah LEWENKRON, Marie-Noëlle JAFFRE	Marie-Thérèse LAURENT Alexis MANAC'H	Marie-Thérèse LAURENT Alexis MANAC'H	Valérie JOUAN Sylvain CHARBONNIER
Huelgoat	Marie-Brigitte BRETHER Gaëtan PEYREBESSE	Marc QUEMENER Gérard TOSSER	Aurore LE ROUX Claude MOREL	Marie-Brigitte BRETHER Jean-Pierre DANIELOU	Michèle MULLER Clément BOUVROT	Claude MOREL Joël GOUGAY
La Feuillée	Gérard RANNOU Gérard HUGUET	Gérard RANNOU	Sandrine GRAVEC	Yann GAINCHE	Gérard HUGUET	Guillaume CROCHET
Lopérec	Éric GONIDEC Jean-Yves CRENN Maryvonne LE GUILLOU	Jean-Mathias LE REST Alain QUEFFELLEC	Maryvonne LE GUILLOU Elisabeth ABILY Luce BOULIC	Alain QUEFFELEC Bruno TOULLEC	Alain QUEFFELEC Bruno TOULLEC	Jean-Yves CRENN Éric GONIDEC
Loqueffret	Michel JEFFROY Sylvie ALLAIN	Sylvie ALLAIN Marcel SALAÛN	Martine CLOAREC Marie-Paule GONZALEZ	Michel JEFFROY Louis-Marie LE GUILLOU	Louis-Marie LE GUILLOU Alain HAMON	Patrick JAFFRE Pierre COLAS
Plouyé	Stéphanie CHARBUILLET Nicolas LE MOIGNE	Jean-Jacques DUBOS Christophe DANIEL	Annick LABEYRIE Stéphanie CHARBUILLET	Nicolas LE MOIGNE Fabien DIRAISON	Arnaud COZIEN Virginie BOURNIGAL Christophe DANIEL	Arnaud COZIEN Adrien PLASSART
Saint-Rivoal	Gwendoline PINCHAULT Laurent RANNOU Karine VAILLANT	Marie-Hélène GUILLOU	Catherine SYLVAIN Karine VAILLANT Denise THOUEMENT	Gwendoline PINCHAULT Sylvain LE TREUST	Laurent RANNOU	Mickaël TOULLEC
Scrignac	Jocelyne BOULC'H	André PAUL	Roselyne CORNEC	Georges MORVAN André PAUL	André PAUL	Georges MORVAN

Afin de faciliter les débats, il est précisé qu'il convient d'éviter d'être à plus de 2 élus d'une commune présents en même temps lors des réunions de commissions.

Le Président pourra assister aux réunions des commissions thématiques.

Admission non-valeur créances budget déchets ménagers

Des titres de recettes émis pour des sommes dues sur le budget déchets ménagers restent impayés. Il convient de les admettre en non-valeur car elles n'ont pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes indiquées ci-dessous correspondant aux listes des produits irrécouvrables dressée par le comptable public

Budget déchets ménagers :

Selon la liste reçue par la trésorerie de Carhaix en date du 26/03/2021 pour un montant total de 189,67 € (montant admis à l'article 6542)

Questions diverses

Jacques THEPAUT présente une proposition d'achat commun d'un décompacteur et d'une regarnisseuse pour l'entretien des terrains de foot. Plusieurs communes possèdent un terrain de foot. Actuellement la région Bretagne aide l'acquisition de ce type de matériel à hauteur de 40 % dans le cadre de l'appel à projet Zérophyto. La question d'un achat commun est posée à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.